

DÉMOCRATIE

Le défi démocratique et l'intégration économique

Synthèse des exposés et des discussions du vendredi 19 septembre 1997

Président:	Monsieur Isidro Muñoz Rivera Président du Congrès de l'État de México
Vice-président:	Monsieur Yvon Vallières Président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale du Québec
Conférenciers:	Monsieur Manuel Antonio Garretón Mérino Professeur titulaire au Département de sociologie de l'Université du Chili Monsieur Robert A. Pastor Directeur du Programme Amérique latine et Caraïbes du Centre Carter Madame Elisabeth Spehar Coordonnatrice générale de l'Unité pour la promotion de la démocratie de l'Organisation des États américains (OEA)
Secrétaire:	Monsieur Charles Thumerelle Assemblée nationale du Québec

Monsieur Manuel Antonio Garretón Mérino est professeur titulaire au Département de sociologie de l'Université du Chili. Il détient un doctorat de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris. Professeur adjoint à l'Université de Georgetown depuis 1990, il a aussi été professeur invité à l'Université d'Oxford et à l'Université Notre-Dame. Auteur d'une quinzaine d'ouvrages et d'une centaine d'articles traduits en plusieurs langues, il a fait des recherches et enseigné en sociologie politique et notamment sur les thèmes État et société, démocratisation et transition, et régimes autoritaires.

Dans le cadre du phénomène de globalisation auquel nous assistons à l'échelle mondiale, les accords et les traités de libre-échange sous leurs diverses formes ont donné lieu d'une part, à des processus d'intégration, tant sur le plan régional qu'international, et d'autre part, à une désarticulation des modes traditionnels de fonctionnement à l'échelle nationale. À cet égard, la «polis», en tant que centre regroupant un ensemble d'institutions démocratiques où les citoyens ont

des droits et où le politique occupe un rôle dominant, a été affaiblie.

Ce constat suggère une nouvelle réflexion face aux espaces économiques en émergence dans un monde où la globalisation est à l'ordre du jour. Afin que les considérations d'ordre économique n'exercent aucune hégémonie sur le politique et qu'une convergence des deux sphères soit possible, il devient essentiel de créer une structure supranationale fondée sur les principes qui régissent la démocratie. Ces derniers devraient nécessairement tenir compte des principaux agrégats de la «polis», soit l'économie, le politique, le culturel et le social, vers lesquels converge généralement la société.

Toutefois, cette démarche doit nécessairement s'inscrire dans une période de transition et de consolidation, qui induit plusieurs types de problèmes: (1) celui de la «pertinence» du régime politique, c'est-à-dire ses limites à résoudre un certain nombre de problèmes de société qui échappent au contrôle de l'État (ex. les problèmes de religion, de vie privée, etc.) et qui peuvent être récupérés par des forces contraires (ex. la corruption, le trafic de drogue, certaines forces transnationales telles que les Églises, les gouvernements étrangers, etc.); (2) l'«approfondissement» des démocraties, qui implique une extension des principes démocratiques à tous les niveaux de la société (national, régional ou local); (3) la qualité de la démocratie, qui réfère à la compétence et aux aptitudes de la classe politique (c'est-à-dire notamment sa capacité à se renouveler ou à mettre en œuvre des politiques de discrimination positive favorisant les femmes et les minorités) et à la participation des citoyens.

Ces difficultés commandent un triple renforcement: (1) la consolidation de l'État sur la base d'un contrôle des dépenses liées au financement des activités politiques; (2) une révision de ses fonctions traditionnelles, qu'il s'agisse de la diminution des fonctions militaires, d'une augmentation des fonctions d'intégration ou du renforcement des fonctions de représentation (système des partis politiques); (3) le renforcement de la citoyenneté, à l'heure où nous assistons à un élargissement de son champ d'application, ce qui suppose la redéfinition de ce concept au niveau supranational.

En définitive, la difficulté à laquelle nous nous trouvons confrontés, à savoir l’implantation de régimes démocratiques dans un monde de plus en plus globalisé et sujet à une intégration encore plus poussée, impose une reconstruction de la notion de «polis», en particulier aux niveaux régional, national et supranational. Il est clair qu’un tel processus, qui nécessite la création d’organes exécutifs, législatifs et de participation des citoyens sur une base institutionnelle, exigera la mobilisation de ressources considérables qu’il ne sera possible de dégager que sur la base d’une diminution des dépenses des États, notamment en ce qui concerne les budgets militaires.

Monsieur Robert A. Pastor est directeur du Programme Amérique latine et Caraïbes du Centre Carter. Il est aussi professeur à l’Université Emory et l’auteur de dix ouvrages et de plus de 200 articles portant entre autres sur la démocratie, le commerce international, l’Amérique latine et les Caraïbes. Il donne de nombreuses conférences et agit à titre de consultant auprès du gouvernement américain et auprès d’organismes internationaux. En tant que secrétaire exécutif du «Council of Freely-Elected Heads of Government», il a été étroitement associé au contrôle et à la médiation en matière d’opérations électorales dans une dizaine de pays des Amériques.

Dans la période de l’après-guerre froide, il a été possible d’assister à un véritable ralliement des États à la démocratie dans les deux hémisphères. Toutefois, ce phénomène fait face actuellement à des défis de différente nature, notamment dans les Amériques.

En premier lieu, il est clair que la démocratie n’est pas possible sans élections libres où tous les partis politiques ont la possibilité de s’exprimer. Ajoutons à cela l’existence d’une deuxième génération de défis que partagent tous les pays des Amériques, tels que le problème du financement des campagnes électorales, comme aux États-Unis, l’ingérence de l’armée dans la sphère civile et l’explosion régulière de violences urbaines. Afin de résoudre ces difficultés, il est essentiel de consolider les institutions parlementaires en vertu de la règle de droit.

En outre, le mouvement de mondialisation, certes profitable car il permet de supprimer l'isolement, est lui-même porteur de problèmes puisqu'il s'opère de manière inégale entre nations riches et pauvres. Les parlementaires ont donc un rôle crucial à remplir afin de dédommager les populations ou les groupes les plus lésés par ce processus, au moment où se déroulent des négociations multilatérales entre nos différents pays. En effet, il est essentiel de poursuivre le mouvement d'intégration à l'échelle hémisphérique en renforçant les obligations internationales de chacun et en développant des mécanismes de protection capables de répondre à certains principes fondamentaux, à savoir l'octroi d'une aide aux laissés-pour-compte, la protection des droits de la personne et du droit au travail, ainsi que l'accès à l'éducation.

Il serait possible de mobiliser les ressources nécessaires à la consolidation de ce processus d'intégration sur des bases démocratiques, en mettant un terme à la course aux armements. À cet égard, il serait souhaitable que cette Conférence connaisse des suites d'ici 2 ou 3 ans afin d'évaluer l'ensemble des progrès accomplis.

Madame Elizabeth Spehar est coordonnatrice générale de l'Unité pour la promotion de la Démocratie de l'Organisation des États américains (OEA). Directrice du Programme des Amériques du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique à Montréal, de 1990 à 1995, elle a aussi été consultante en développement international pour des agences telles que le Centre de recherche en développement international et l'Agence canadienne de développement international. Elle fut également agente de programme pour le Programme des Nations unies pour le développement.

Au cours de la dernière décennie a eu lieu une convergence lente mais constante des idées intégrant la démocratie comme une valeur commune, une priorité absolue et collective. À ce propos, l'Organisation des États américains, grâce à plusieurs amendements de sa Charte, a élevé au rang de

priorité absolue la promotion et la défense de la démocratie dans l'hémisphère. Ce consensus s'est étendu au domaine économique sur les principes de la libéralisation des échanges, de la stabilité et de la prospérité sur le plan régional et sous-régional. Il est clair que sans démocratie, il ne peut y avoir d'intégration économique viable. En Amérique latine, notamment, les processus de démocratisation et de pacification ont fourni les conditions de base à une plus grande coopération économique dans la région. L'existence d'un cadre juridique capable de garantir la transparence et la règle de droit constitue donc un facteur fondamental d'intégration.

En revanche, la croissance et la prospérité économiques exercent également une influence déterminante sur la stabilité politique. Dans cette perspective, l'intégration constitue un jalon essentiel qui permet des économies d'échelle en créant, notamment, de nouveaux emplois et de nouveaux secteurs d'activité. En outre, alors que cette interdépendance entre pays stimule l'intérêt de chacun en ce qui regarde la stabilité d'ensemble, toute rupture de l'ordre démocratique représente un obstacle inacceptable à la continuité du processus d'intégration.

Toutefois, ces changements ont impliqué une redéfinition du rôle traditionnel de l'État. En effet, l'intégration économique est souvent présentée comme une menace à l'ordre démocratique susceptible de déboucher sur des ruptures internes, en exacerbant les inégalités déjà existantes, en compromettant le droit des individus ainsi que leur participation au développement de la société dont ils font partie. Il est donc difficile de dissocier l'intégration économique des autres facteurs qui lui sont sous-jacents, qu'il s'agisse des aspects sociaux, du respect des droits fondamentaux de l'individu, ou de la dimension écologique. La création d'une «Zone de libre-échange des Amériques», qui a connu des progrès significatifs depuis le Sommet de Miami, devra notamment tenir compte des éléments suivants: (1) la participation des citoyens au processus de négociation; (2) la diffusion de l'information aux populations en ce qui a trait aux choix effectués et aux progrès réalisés; (3) l'ouverture par les gouvernements de nouveaux espaces afin de permettre l'expression d'une telle participation; (4) la mise en place de mécanismes permettant d'offrir aux différents secteurs qui s'intéressent à ce processus l'expertise et l'information nécessaires à l'amélioration des analyses techniques; (5) le renforcement du rôle de médiateur entre le gouvernement et la

population, assumé par les partis politiques; (6) le renforcement de la fonction de contrôle des Parlements; (7) la poursuite de nouvelles études afin d'analyser les multiples dimensions induites par le processus d'intégration hémisphérique.

SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

En premier lieu, les intervenants s'attardent à souligner la qualité des exposés et l'importance des différentes dimensions abordées par les orateurs. Par la suite, les véritables objectifs du processus d'intégration hémisphérique sont questionnés, notamment en ce qui concerne les normes communes qui devraient régir un tel mouvement. En fait, s'agit-il d'améliorer la qualité de vie des individus dans le cadre d'un phénomène de globalisation équitable ou s'agit-il plutôt de voir les États pauvres adopter les normes des pays riches? Il est soutenu que la globalisation doit constituer, avant tout, un processus équitable pour tous, alors qu'il existe dans les Amériques des inégalités considérables entre le Nord et le Sud. Par ailleurs, il est suggéré de tenir compte des jeunes, qui demeurent *l'avenir et les forces vives* de nos sociétés, ainsi que des autres segments de la population les plus vulnérables face au projet d'intégration en cours (ex. les personnes âgées, les femmes ou les autochtones pour ne citer que ceux-là).

Par ailleurs, comment réconcilier le principe du respect des valeurs démocratiques et de la règle de droit, en tant que norme commune dans le cadre d'une intégration économique, et le respect de la souveraineté des États? Il est rappelé que, de par sa nature même, l'intégration élargit la notion de droit de la personne et participe à la démocratisation des régimes parce qu'elle opère un regroupement d'États autour de valeurs communes aujourd'hui universellement acceptées et considérées par tous comme un objectif prioritaire (et cela même si la concurrence économique accrue peut se traduire par des injustices). De plus, bien que les chartes des droits aient inscrit le droit souverain de tous les États, il est important de rappeler que les conventions internationales (ex. la Charte des Nations unies, la Charte de l'OEA, la Convention américaine relative aux droits de l'Homme etc.) ont élevé les droits de la personne et la démocratie au rang de principes

fondamentaux.

Également, il est rappelé que les objectifs politiques et économiques convergent et que seuls les espaces d'intégration démocratiques permettent la libre expression et la participation des citoyens. Il est donc essentiel d'encourager les formules capables de stimuler la démocratie participative (ex. les référendums, les plébiscites ou la constitution de commissions nationales), face à un processus qui réclame la contribution de tous. Il est suggéré d'accroître les échanges entre pays en ce qui à trait au partage des connaissances relatifs aux mécanismes de participation et aux modalités d'une plus grande décentralisation des sociétés. En dernier lieu, l'accent est mis sur l'importance de la décroissance des budgets militaires et de la fin de la course aux armements dans un contexte de fin de guerre froide, afin de consacrer des ressources supplémentaires au développement des sociétés civiles à l'échelle continentale.